



Le Coup d'œil municipal

Volume 29

Numéro 3

Juin, juillet, août 2022

COMMUNICATION

Le journal municipal en version audio!

Scannez le code QR pour écouter le journal municipal.



ÉVÉNEMENT

LA FÊTE NATIONALE
DU QUÉBEC

24

JUIN

Tous les détails à la page 8.

Dans ce numéro :

Nouvelles de votre municipalité
Affaires municipales
Dates importantes
Service des loisirs
Service de l'urbanisme
Autres informations
Organismes et MRC de D'Autray
Calendriers

Pages

2
3 à 5
6
7 à 10
11
12
13 à 15
16

Coordonnées

Adresse : 1980, rue Bonin

Téléphone : 450 885-3511

Télécopieur : 450 836-5220

Courriel : municipalite@saint-barthelemy.ca

Site Internet : www.saint-barthelemy.ca

Date de tombée : le lundi 8 août 2022 | Prochaine parution : vers le 1^{er} septembre 2022

Nouvelles de votre municipalité

Votre conseil municipal



Robert Sylvestre, maire



Jean-Pierre Morin,
Conseiller # 1



Sylvain Labranche,
Conseiller # 2



François Bertrand,
Conseiller # 3



Anna Adam,
Conseillère # 4



François Bérard,
Conseiller # 5



Claude Jean,
Conseiller # 6

Équipe permanente

Julie Maurice, directrice-générale
Isabelle Sylvestre, sec.-administrative
Line Hubert, secrétaire-réceptionniste
Mathieu Gagnon, insp. bâtiment et env
Guyaume Bienvenue, respo. loisirs
Richard Dumont, chef d'équipe voirie
Carole Hatotte, manoeuvre
2 Lise Valois, brigadière

Le printemps nous est revenu et cette année, mère nature a été clémente pour nous. Pas d'inondation, un assèchement assez rapide des terres et le soleil brille. Les travaux sont repris dans le rang York ouest, la 2^e partie est en marche : excavation, changement de la conduite d'eau, remblayage, asphaltage et le tout est envisagé sur un horizon d'environ 8 semaines. La couche finale d'asphalte sera appliquée l'an prochain sur les 2 tronçons. D'autres travaux sont en marche sur la montée Ouest. Une première partie, entre les rangs Saint-Jacques et Sainte-Thérèse, se verra améliorée ainsi que le bout de la montée Ouest situé entre les rangs Saint-Jean et Saint-Joachim. La partie de la montée des Laurentides entre Bel Automne et le pont vert connaîtra également des travaux d'amélioration.

Nous sommes toujours dans l'attente de l'approbation du plan de décontamination du terrain de « l'École d'agriculture ». Nous aimerions exécuter ces travaux avant la fin de l'été mais comme vous le savez, les permis sont parfois très longs à obtenir des différents ministères.

Le printemps nous a apporté d'heureux changements, il y a moins de mesures sanitaires reliées à la pandémie. Cela nous permet de relancer un programme d'activités pour l'été. Vous retrouverez dans les pages intérieures du Coup d'œil municipal, tous les détails de cette programmation. Le camp de jour Héron connaît un très bon départ, une moyenne de cinquante (50) inscriptions par semaine, au moment d'écrire ces lignes. Après avoir reçu une cure de rajeunissement, grâce à l'aide financière obtenue de la caisse Desjardins de D'Autray, nous vous annonçons la réouverture du terrain de tennis, accessible pour tout le monde.

En espérant un été agréable et profitable pour tous.

*Robert Sylvestre pour le conseil municipal
et pour l'équipe des employées.*

Affaires municipales

Séance ordinaire du 7 février 2022

- Avis de motion et dépôt – Règlement n° 690-22 amendant le règlement n° 626-18 qui constitue le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy;
- Avis de motion et dépôt – Règlement n° 691-22 amendant le règlement n° 625-18 qui constitue le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy;
- Dépôt – Liste des donateurs et rapports de dépenses des candidats;
- Mandat – Réfection de la montée Saint-Laurent entre la 138 et le rang du Fleuve;
- Achat – Réactifs pour l'opération de l'usine de traitement d'eau potable;
- Adoption – Deuxième projet de règlement n° 687-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d'implantation d'un bâtiment principal;
- Adoption – Règlement n° 688-22 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;
- Adhésion – Culture Lanaudière;
- Commandite – Tournoi Atome/Peewee la Coupe des Présidents 2022.

Séance ordinaire du 7 mars 2022

- Adoption – Règlement n° 689-22 amendant le règlement n° 613-17 visant à établir la rémunération des élus municipaux;
- Adoption – Règlement n° 690-22 amendant le règlement n° 626-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy;
- Adoption – Règlement n° 691-22 amendant le règlement n° 625-18 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy;
- Mandat – Représentant de la Municipalité pour les ventes pour taxes;
- Adoption – Programmation des travaux 2022 admissibles à la TECQ 2019-2023;
- Mandat – Rapport d'audit 2021 pour Recyc-Québec;
- Avis de motion et dépôt – Règlement n° 692-22 amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux;
- Maison des jeunes – Place Jeunesse Berthier;
- Organisation municipale de la sécurité civile – Nomination de représentant;
- Décompte progressif n°5 – Remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de voirie – rang York ouest,

Affaires municipales

Séance ordinaire du 7 mars 2022 (suite)

- Avis de motion et dépôt – Règlement n° 693-22 concernant les limites de vitesse;
- Octroi – Contrat pour l'entretien estival des terrains municipaux;
- Octroi – Mise à niveau des médias filtrants à l'usine de traitement d'eau potable;
- Adoption – Règlement n° 687-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d'implantation d'un bâtiment principal;
- Mandat – Rénovation et agrandissement du chalet des loisirs;
- Mandat – Demande au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH).

Séance ordinaire du 4 avril 2022

- Adoption – Règlement n° 692-22 amendant le règlement n° 648-19 établissant le tarif de certains services municipaux;
- Adoption – Politique de gestion des actifs municipaux;
- Dépôt – Rapport financier au 31 mars 2022;
- Concordance et courte échéance relativement à un emprunt au montant de 3 287 000 \$ concernant les règlements d'emprunts 437-03, 516-10, 529-11, 566-13, 592-16, 590-15 et 622-18;
- Adjudication – Émission des billets au montant de 3 287 000 \$;
- Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération;
- Adoption – Règlement n° 693-22 concernant les limites de vitesse;
- Achat – Radar pédagogique;
- Achat – Station d'arpentage;
- Programme d'aide à la voirie locale – Entretien des routes locales;
- Octroi – Rapport d'analyse de vulnérabilité des sites de prélèvement d'eau souterraine version publique;
- Achat – Manomètres pour l'usine d'épuration des eaux usées;
- Octroi – Réparation d'une pompe à l'usine d'épuration des eaux usées;
- Achat – Réactifs chimiques pour l'usine d'épuration des eaux usées;
- Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
- Société de Récréotourisme Pôle Berthier;
- Projet de Vélo-route sur le chemin Saint-Edmond et de la Chapelle;
- Demandes de remboursement - Politique des activités sportives;
- Demande – Partenariat financier pour Place aux jeunes D'Autray;
- Appui – Camping du Vieux Moulin;



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 689-22

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Barthélemy, que le Conseil a adopté lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2022 le règlement 689-22 portant le titre suivant :

RÈGLEMENT N°689-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT N°613-17 VISANT A ÉTABLIR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la Municipalité où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance lors des ouvertures du bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Barthélemy, le 8 mars 2022



Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil le 8 mars 2022.



Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Prochaines séances ordinaires



Lundi

6 juin 2022 à 20 heures

Lundi

4 juillet 2022 à 20 heures

Lundi

1^{er} août 2022 à 20 heures

Retour à la normale. Les prochaines séances ordinaires du conseil **seront publiques**.

Les portes ouvriront vers 19 h 45. Cependant, le nombre de places est limité afin de respecter la distanciation physique. Une fois la salle complète, nous fermerons les portes.

Prochains congés fériés

Veuillez prendre note que le bureau municipal **sera fermé** lors de ces journées :

Fête nationale du Québec



Le vendredi 24 juin 2022.
Nous serons de retour
le lundi 27 juin 2022
à 8 h 30.

Bonne Fête nationale

Fête du Canada

Le vendredi 1^{er} juillet 2022.
Nous serons de retour
le lundi 4 juillet 2022
à 8 h 30.



Joyeuse fête du Canada

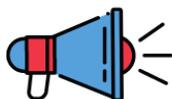
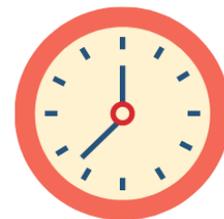
Horaire estival du bureau municipal



À partir du vendredi 8 juillet jusqu'au 26 août inclusivement

Le bureau municipal sera ouvert :
Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00, **fermé en après-midi**.



CITAM - Système d'alertes



La Municipalité utilise le système d'alertes et de notifications de masse de CITAM pour rejoindre rapidement et efficacement les citoyens, les commerçants et les entreprises. Les alertes et communications sont paramétrables.

Ainsi, vous choisissez les alertes et notifications que vous souhaitez recevoir, selon vos préférences. Soyez assurés que les données recueillies sont confidentielles.

Scannez le code QR pour
vous inscrire aux alertes



Installations sportives

Terrain de tennis

Après plusieurs mois d'attente, c'est avec grand bonheur et beaucoup d'enthousiasme que nous vous annonçons la réouverture du terrain de tennis. Depuis le 16 mai 2022, nous pouvons à nouveau compter ce terrain parmi nos installations sportives. Il est maintenant sécuritaire, au goût du jour et accessible à tout le monde.



L'idée de ce projet de réfection vient du conseil municipal de Saint-Barthélemy. Il s'inscrit dans le grand projet de réfection du parc intergénérationnel qui a débuté en 2019. Les travaux étaient prévus pour 2020, mais comme vous le savez, la pandémie s'est installée et nous a obligé à reporter le tout. Nous avons été en mesure de débiter les travaux en août 2021 pour les terminer au début du mois de mai 2022.

Une belle subvention



La réfection d'une infrastructure de sport engendre habituellement de grosses dépenses. Afin de réduire le coût des travaux, nous avons demandé une subvention à la Caisse Desjardins de D'Autray. Celle-ci a répondu positivement. Il s'agit donc de notre partenaire principal

2022-2027. La municipalité a bénéficié d'une aide financière de 12 000 \$ qui a permis de couvrir près de 37 % des dépenses. Nous les remercions chaleureusement.



Credit photo : @2 Filles et 1 Flash

Sur la photo, de gauche à droite : M. Robert Sylvestre (Maire), Mme Patricia Rinfret (Présidente de la Caisse Desjardins de D'Autray), M. Gyaume Bienvenue (Responsable du service des loisirs), Mme Julie Maurice (Directrice générale et gréfière-trésorière) et M. Éric Fortier (Directeur général de la Caisse Desjardins de D'Autray).

Service des loisirs, des événements et de la vie communautaire

Téléphone : 450 885-3511, poste 5015 | Courriel : loisirs@saint-barthelemy.ca

24 juin 2022

De 14 à 23 heures

Au parc des loisirs

LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

Au programme

Jeux gonflables, mur d'escalade, photobooth, maquillage, et plus encore.

Spectacle présenté par le groupe Undercover.

Magnifiques feux d'artifice!

Merci à nos commanditaires

Présentateur officiel



Mouvement national
des Québécoises
et Québécois



En partenariat avec :



Yoga en plein air

7 juillet 2022 de 19 à 20 heures

Au parc des loisirs

Venez vous détendre lors d'une séance de yoga **gratuite**. Ce cours est adapté pour tous les niveaux. Pas besoin d'être un expert pour bien se détendre.

Namasté!



Cours donné par Karelle Dupont

La Ruche d'Art

16 juillet 2022 de 13 à 16 heures

Au parc des loisirs

Le Musée d'art de Joliette vous invite à son atelier d'art libre qui vous permet de créer librement et **gratuitement** avec du beau matériel artistique. L'animatrice du MAJ encourage la création, stimule l'imaginaire et propose des conseils pour l'utilisation du matériel.

Plaisir garanti!



Toutes les activités sont gratuites à moins d'un avis contraire.

Service des loisirs, des événements et de la vie communautaire

Téléphone : 450 885-3511, poste 5015 | Courriel : loisirs@saint-barthelemy.ca

Cinéma en plein air

21 juillet 2022 vers 20 h 30
Au parc des loisirs



Apportez votre chaise et votre maïs soufflé, installez-vous confortablement et profitez de cette projection en famille.
Activité gratuite.

Récital

27 juillet 2022 à 20 heures
À l'église de Saint-Barthélemy

Le 27 juillet prochain, le pianiste français Alexandre Kantorow, s'arrêtera le temps d'une soirée dans notre magnifique église. Cette activité est présentée par le **Festival de Lanaudière.**



Pour acheter votre billet (31,03 \$):
<https://lanaudiere.org/fr/programmation/alexandre-kantorow-en-recital/>

Yoga en plein air

4 août 2022 de 19 à 20 heures
Au parc des loisirs

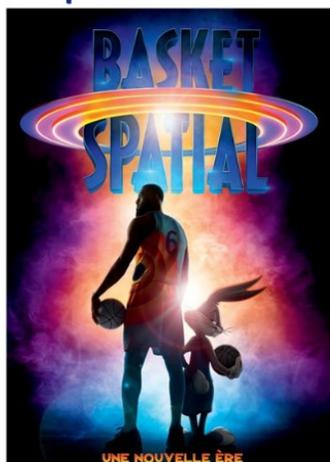
Venez vous détendre lors d'une séance de yoga **gratuite**. Ce cours est adapté pour tous les niveaux. Pas besoin d'être un expert pour bien se détendre.
Namasté!



Cours donné par Karelle Dupont

Cinéma en plein air

11 août 2022 vers 20 h 30
Au parc des loisirs



Apportez votre chaise et votre maïs soufflé, installez-vous confortablement et profitez de cette projection en famille.
Activité gratuite.

Toutes les activités sont gratuites à moins d'un avis contraire.

Coût pour la session :
215 \$

Cours de skateboard

Offert pour les 5 ans et plus | Places limitées à 8 (minimum 3)

**Possibilité d'ouvrir d'autres groupes si plus d'inscriptions.

Du 6 juillet au 17 août 2022

🕒 Les mercredis, de 18 h 30 à 19 h 30 📍 Skatepark

Atlasproshop propose désormais des cours de skate près de chez vous. Il n'y a pas d'âge pour apprendre le skate. Nous acceptons les étudiants de tous âges et niveaux, qu'ils soient débutants, intermédiaires ou avancés.

La location de skate est disponible gratuitement si nécessaire.

Période d'inscription

Du 6 juin à 9 heures au 23 juin 2022 à 16 heures.

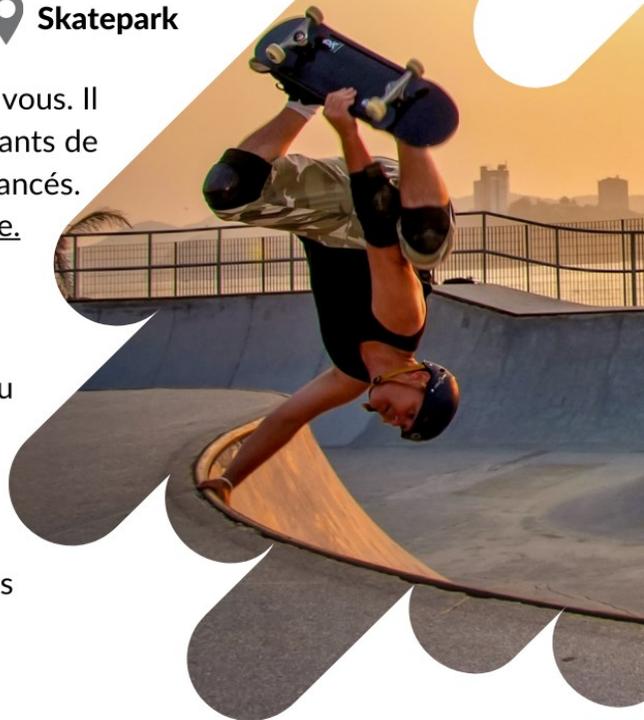
Les inscriptions se feront en ligne ([via Qidigo](#)) ou en personne au bureau municipal.

Mode de paiement

Carte de crédit, carte de débit, chèque ou argent comptant.

*Notez qu'aucune taxe ne sera chargée. Il y a cependant des frais administratifs de 3 % **inclus dans le prix.**

Aucun paiement ne sera accepté après la fin de la période d'inscription.



Camp de jour 2022

C'est avec fébrilité que l'équipe d'animateurs vous accueillera le 27 juin prochain dans une ambiance festive. C'est sous la thématique saisonnière « *Cultiver l'imaginaire, pour des souvenirs extraordinaires* » que les enfants vivront un été rempli d'activités, de magie et de surprises.

Nous en profitons pour souhaiter à tous un magnifique été!



Dons de matériel

Vous avez des jeux de société, des jouets, des articles de sports ou des décorations de Noël ou d'Halloween en bon état qui prennent la poussière? Vous aimeriez vous en débarrasser? Nous serions preneur pour agrémenter notre inventaire. Contactez le responsable du service des loisirs pour prendre un rendez-vous.

Nous vous remercions à l'avance.

Service de l'urbanisme

Mot de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Piscine (sécurité)

La période de la baignade approche ou bat son plein pour certains. Nous voudrions vous rappeler quelques notions de sécurité concernant l'accès aux piscines. Tout d'abord, sachez que toute nouvelle installation de piscine doit obligatoirement être conforme à la réglementation provinciale.

- L'enceinte de la piscine doit obligatoirement être de 4 pieds de haut pour éviter qu'un enfant puisse grimper par-dessus et y accéder sans surveillance.
- Le verrou de la porte doit être situé à l'intérieur de l'enceinte et la porte doit se refermer automatiquement à l'aide de pentures à ressort.
- Dans le cas d'une échelle, il doit y avoir un mécanisme de fermeture automatique qui prévient la montée en dehors des moments de baignade.
- Il ne faut laisser aucun objet à proximité de la piscine ou de son enceinte qui pourrait servir à y grimper et accéder à la piscine.
- Enfin, discuter avec vos enfants des règles de la piscine, la prévention est un élément crucial et important.



Un accident est vite arrivé et personne ne veut vivre une situation de noyade. S'il vous plaît, assurez-vous de toujours surveiller la piscine lorsque vos enfants s'y baignent. Il ne suffit que de quelques minutes d'inattention pour que le pire arrive. Nous tenons aussi à préciser que même si vous n'avez pas d'enfants, vous devez respecter la même réglementation.

Lors de l'émission d'un permis de piscine et de l'inspection, il nous fera plaisir de vous indiquer si votre enceinte est sécuritaire et les moyens de résoudre la situation si ce n'est pas le cas.

Bonne baignade et passez un bel été!

Avis concernant les feux à ciel ouvert et les fournaises



Petit rappel à tous les citoyens, il est interdit d'effectuer des feux sans avoir obtenu au préalable un permis de brûlage auprès du service de sécurité incendie de la MRC de D'Autray (450 836-7007, poste 2510). Toute personne qui contreviendrait à ce règlement, recevra un constat d'infraction. Nous vous rappelons aussi qu'il est interdit de brûler vos déchets et/ou des matières dangereuses. Nous invitons les citoyens à appeler au 911 pour déclarer tout feu suspect afin d'éviter des incidents qui pourraient provoquer des dommages considérables aux propriétés et à l'environnement.

Évidemment, l'utilisation d'une fournaise extérieure ne vous autorise pas à brûler des débris, des animaux morts, des déchets ou toutes autres formes d'objets nocifs pour la santé et l'environnement. Soyez assuré que des actions pourraient être entreprises contre ceux qui contreviennent à ce règlement.

Avis concernant les permis de démolition

La nouvelle Loi 69 concernant le patrimoine oblige désormais les municipalités à attendre une période de 90 jours pour toute démolition d'un bâtiment ayant été érigé avant 1940. Veuillez s'il vous plaît prendre ce délai en considération lors de la planification de vos travaux.



Autres informations pertinentes

Vente pour défaut de paiement de taxes



La MRC de D'Autray procédera à une vente à l'enchère publique des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales et scolaires, selon une liste qui a été transmise par la municipalité en avril dernier.

La liste des immeubles concernés a été publiée dans les journaux locaux et sur le site Internet de la MRC de D'Autray aussi en avril dernier. Elle est également disponible au bureau municipal. La vente pour non-paiement des taxes aura lieu le 9 juin 2022.

Pour information, les intéressés sont priés de communiquer directement avec la MRC ou par courriel à l'adresse suivante : cdesy@mrcautray.qc.ca.

Rappel concernant les chiens

Le 3 mars 2020 est arrivée la nouvelle loi provinciale concernant l'encadrement des chiens Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002). Voici un aide-mémoire afin de retenir les points importants à respecter ;

- Être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m.
- Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
- Un chien doit porter une médaille valide à son cou.

Dans le cas où votre (ou vos) chien ne serait pas tenu au moyen d'une laisse et/ou qu'il pèse plus de 20 kg et qu'il ne porte pas un harnais ou un licou, le montant de l'amende est de 500 \$ en plus des frais.

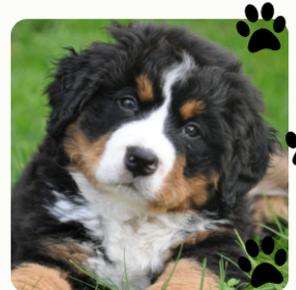
Dans le cas où votre chien ne porte pas sa médaille, le montant de l'amende est de 250 \$ en plus des frais.

Sachez aussi que vous avez l'obligation d'avoir les outils prévus afin de ramasser les excréments de votre chien. L'amende prévu pour un citoyen qui ne ramasse pas les excréments varie entre 200 \$ et 750 \$.

Notre démarche se veut dans le seul but de sensibiliser la population. Dans les dernières semaines, un nombre très élevé de plaintes a été réceptionnées pour des cas de morsures causés par des chiens lousses. Cela nous oblige à augmenter la fréquence de nos patrouilles afin de faire respecter la loi. Merci de passer le mot !

N'oubliez pas de renouveler votre médaille (chien et/ou chat) dès le 1^{er} juillet 2022.

Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration.



Des nouvelles de vos organismes

La Clef Familiale

16 juin 2022 : Assemblée générale de la Clef Familiale Saint-Barthélemy

Le 16 juin prochain à 19 h 00, dans la salle du conseil municipal, se tiendra notre assemblée générale annuelle. À la suite de notre assemblée, un léger goûter sera servi et un prix de présence sera tiré parmi les gens présents.

Nous voulons aussi souligner notre appréciation et reconnaissance pour tous les gens qui nous soutiennent et nous accompagnent dans notre mission, alors, il y aura un prix remis parmi nos bénévoles non participants ainsi qu'un prix pour nos participants. Nous vous attendons en grand nombre.

17 juin 2022 : Cuisine Collective

Nous relançons nos cuisines collectives. Si vous êtes intéressés, contactez-nous le plus tôt possible.

Nous vous attendons tous avec plaisir.

À bientôt!

*La Clef Familiale Saint-Barthélemy : 1980, rue Bonin Saint-Barthélemy (édifice bureau municipal)
450 885-3511, poste 5007.*



FADOQ Saint-Barthélemy

Bonjour à vous tous,

La saison des activités est maintenant terminée. Les activités reprendront en septembre et nous espérons que le déroulement de nos dîners sera revenu à la normale.

Il est possible que l'on organise une épiluchette de blé d'Inde au mois d'août, nous ne pouvons pas prévoir la date à l'avance, avec la pandémie les choses peuvent changer très vite. Vous serez informés dès que possible.

Nous vous souhaitons un bel été, prenez soin de vous.

Carmen Duhaime
Présidente



Politique de reconnaissance et d'aide aux organismes

Depuis 2019, la Municipalité de Saint-Barthélemy possède une politique de reconnaissance et d'aide aux organismes. Grâce à cette politique, les organismes à but non lucratif dûment incorporés peuvent déposer une demande pour un soutien financier, physique, technique ou professionnel. Vous trouverez tous les documents associés à cette politique sur le site Internet de la municipalité.

Pour plus de détails, contactez le responsable du service des loisirs, des événement et de la vie communautaire.

BONNES PRATIQUES

Quels sont les règlements concernant le foyer extérieur ?

Feux de bois dans un foyer extérieur:

- ✓ Un seul foyer extérieur est autorisé par bâtiment à condition qu'il soit situé dans une zone où l'usage habitation est permis.
- ✓ Le foyer ne doit pas être installé en cour avant du bâtiment.
- ✓ Il doit être situé à une distance minimale de un (1) mètre des limites de la propriété et à une distance minimale de quatre (4) mètres de toute construction, haie, arbustes ou boisé.
- ✓ Le foyer ne peut se trouver sous un arbre ou toute autre végétation.
- ✓ Le foyer extérieur doit être fermé sur toutes ses faces, soit par des matériaux non combustibles ou par un pare-étincelles.
- ✓ Un feu dans un foyer extérieur non conforme est considéré comme un feu à ciel ouvert (voir informations à ce sujet).
- ✓ Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Au-tray
Division prévention
www.mrcau-tray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

BONNES PRATIQUES

Puis-je faire un feu à ciel ouvert (sans foyer conforme) ?

Oui, à condition d'obtenir obligatoirement un permis de brûlage émis par le service incendie avant de faire un feu à ciel ouvert.



Le feu (branches seulement) doit être localisé dans une zone sécuritaire ayant un périmètre de trente (30) mètres minimum de tout bâtiment, boisé et herbes hautes. Le tas de branches doit être d'environ trois (3) mètres par trois (3) mètres au maximum n'excédant pas deux (2) mètres de hauteur.



Vous devez contacter le numéro ci-dessous en laissant vos coordonnées afin qu'un responsable du service incendie vous rencontre pour émettre le permis dans les heures ouvrables.



Nous vous rappelons que nous avons 24 heures ouvrables pour émettre un permis.



Le fait de faire un feu ne doit pas nuire à votre voisinage. Même avec un permis, vous demeurez responsable des déboursés ou dommages qui peuvent résulter d'un feu ainsi allumé.



POUR PLUS D'INFORMATIONS:



Service de Sécurité Incendie
MRC de D'Au-tray
Division prévention
www.mrcau-tray.qc.ca



Tél: (450) 836-7007 poste 2510



550, rue De Montcalm
Berthierville (Québec) J0K 1A0

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
			01	02	03	04
05	06	07	08	09	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					01	02
03	04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24 31	25	26	27	28	29	30

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
	01	02	03	04	05	06
07	08	09	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Légende

 Recyclage	 Compost
 Ordures	 Séances du conseil municipal

Dates importantes

24 juin 2022 : Bureau fermé (Fête nationale du Québec)

1^{er} juillet 2022 : Bureau fermé (Fête du Canada)

Du 8 juillet au 26 août : Bureau fermé les vendredis PM